



Rupture ou licenciement durant un arrêt de travail

Par **Lordzs**, le **03/05/2022** à **17:13**

Bonjour, Je suis actuellement en prolongation d'arrêt de travail (arrêt de travail initial d'un mois 09/02/2022, prolongé d'un mois, prolongé de nouveau jusqu'au 30 juin 2022) pour motif psy, état dépressif pour motif professionnel. Je ne me sens pas dans la capacité de reprendre mon poste dans la société qui m'emploie actuellement, je souhaiterai donc trouver une solution avec celle-ci. Est il possible de demander une rupture conventionnelle ou de tenter de négocier un licenciement, même pour faute, durant cette période d'arrêt ?

par avance merci de vos réponses,

Par **youris**, le **03/05/2022** à **17:37**

bonjour,

vous pouvez demander une rupture conventionnelle mais votre employeur n'est pas obligé de vous l'accorder.

un licenciement est une décision unilatérale de l'employeur.

si vous voulez quitter l'entreprise, en cas de refus d'une rupture conventionnelle, il ne vous reste que la démission.

salutations